

M.....
(Nom et prénoms de l'installateur)

Adresse :

Tél. :

- Loi n°79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes, et ses décrets d'application
- Code Général des Collectivités Territoriales
- Arrêté Municipal du 29 mars 1988 portant règlement sur la publicité, les enseignes et préenseignes

Monsieur le Maire de Ville d'Avray

SERVICE URBANISME

13, Rue de Saint Cloud – 92410 Ville d'Avray

01.41.15.88.44.

Demande d'autorisation de

}	Pose ⁽¹⁾
	Remplacement ⁽¹⁾
	Changement d'emplacement ⁽¹⁾

- d'un dispositif publicitaire, d'une enseigne, d'une préenseigne ⁽¹⁾
- sur le domaine privé ⁽¹⁾
- en saillie sur le domaine public ⁽¹⁾

Nom et prénoms du propriétaire du fonds de commerce :

Pour une société, préciser :

- sa nature (SA, SARL, SNC.....)
- nom et qualité du représentant (gérant, PDG.....) N° SIREN :
- adresse du siège social

Adresse de l'établissement :

Nature du commerce : tél.

Date d'achat du fonds : N° de registre du commerce

Prédécesseur

(en cas de changement d'exploitant)

Nom :

Nature du commerce ou activité

Objets existants à supprimer

Caractéristiques de l'objet projeté (n'indiquer qu'un objet par formulaire)

1. Adresse de pose de l'objet :
2. Désignation : enseigne à plat, parallèle, perpendiculaire ⁽¹⁾. Textes (s'il y a lieu).....
3. Lumineux, éclairé par projection, par transparence, ou non lumineux ⁽¹⁾
4. Fixe, mobile, clignotante ⁽¹⁾.....
5. dimension (longueur, hauteur, épaisseur) :
6. demande de travaux concernant la façade en cours ou autorisé ⁽¹⁾ :
7. Saillie sur l'alignement :
8. Hauteur libre au-dessus du niveau du sol :
9. Largeur du trottoir au droit de la propriété :
10. Largeur de la voie au droit de la propriété entre alignements :
11. Hauteur de la façade de l'immeuble ⁽²⁾ :

Composition du dossier à fournir en quatre exemplaires

1. Demande d'autorisation dûment remplie et signée.
2. Photo de la façade existante mentionnant l'emplacement projeté de l'objet.
3. Plan coté de l'objet précisant la nature et la couleur des matériaux, sa position sur l'immeuble, les textes et le graphisme.

Je m'engage à supprimer la présente installation au plus tard dans les trois mois après la cessation de l'activité signalée (en application du décret n°82-211 du 24 février 1982).

.....le
Signature de l'installateur

.....le
Nom et signature du propriétaire du fonds

.....le
Nom et signature du propriétaire ou du syndic de l'immeuble

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Pour les publicités et les enseignes situées sur toiture ou terrasse.